



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation

17 février 2026

Délibération Numéro

2026.23.02.05

Objet :

CREATION D'UN

POSTE

D'ADJOINT

TECHNIQUE POUR

FAIRE FACE A UN

ACCROISSEMENT

TEMPORAIRE

D'ACTIVITE

22.5/35ème

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2026**

Le vingt-trois février deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2026

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérard, M. LEFEVRE Christophe

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Le contrat Parcours Emploi Compétence de l'agent en charge de l'entretien des locaux communaux et de la plonge à la cantine à raison de 22/35ème se termine le 28 mai 2026.

Monsieur Le Maire dans sa délibération 2026.23.02.04 a sollicité le renouvellement de son contrat dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences.

Les services de France Travail nous confirment qu'ils n'ont pas encore reçu les conditions de renouvellement de ce type de contrat.

Monsieur Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un poste à compter du 29 mai 2026 si le renouvellement du contrat aidé ne pouvait pas être accordé par les services de l'Etat.

Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire rappelle que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 29 Mai 2026, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 22.5/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois sur une période de 4 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260223-2026230205-DE

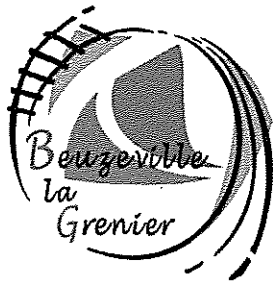
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026

Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





2026.23

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour)

DECIDE, en cas d'impossibilité de renouveler le contrat Parcours Emploi Compétence de :

DE CREER un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des locaux et surveillance de cours suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22.5/35^{ème} annualisée, à compter du 29 mai 2026 jusqu'au 17 juillet 2026 (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.)

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366,, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- **CHARGER** Monsieur le Maire de procéder au recrutement

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation

17 février 2026

Délibération Numéro

2026.23.02.05

Objet :

CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
POUR FAIRE FACE A UN
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE
D'ACTIVITE
22.5/35ème

Délibéré en séance, les jour mois et an susdit

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260223-2026230205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026
Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

